

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL AXÉE SUR LES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Soutien à la recherche et au développement de produits, systèmes et procédés innovants

DIAGNOSTIC DE PROJET

Préalable au cheminement FPInnovations

Programme en lien avec la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec annoncée en mai 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

Objectif

Appuyer financièrement les efforts de conception, de recherche et de développement, de qualification et d'approbation selon les codes des produits, systèmes de construction et procédés innovants.

Clientèle

Les entreprises admissibles sont des entreprises commerciales œuvrant au Québec dans l'industrie des produits du bois ou exploitant au Québec un ou des établissements de production de biens et services destinés à cette industrie. La mesure s'applique au secteur de la première, deuxième et troisième transformation du bois et à celui des biens et services destinés à l'industrie des produits forestiers.

Une demande au programme peut être faite par une entreprise seule ou un regroupement d'entreprises.

Projets admissibles

- Projets comportant un risque technologique relativement élevé et un potentiel commercial relativement important pour l'entreprise et les participants, de même qu'une amélioration de la compétitivité de ces entreprises ou de l'industrie des produits du bois en général;
- Projets de développement de produits, de systèmes ou de procédés nouveaux;
- Projets dont la réalisation se fera au Québec;
- Projets de développement de produits structuraux ou d'apparence destinés au marché de la construction non résidentielle ou multifamiliale;
- Projets s'inscrivant dans une démarche structurée et en lien avec la Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec.

Activité admissible

Analyse du projet par une équipe multidisciplinaire de chercheurs spécialisés dans les produits du bois, réunie par FPInnovations

- L'équipe propose des cheminements possibles afin de concevoir un plan de développement et de certification d'un produit, d'un système ou d'un procédé nouveau;
- Cette étape permet de définir le degré de complexité du produit, les points critiques liés aux stratégies d'approvisionnement de la matière première, au procédé, aux étapes de certification et aux possibilités de panier de coproduits.

Dépenses admissibles de FPInnovations

- les honoraires professionnels;
- Les frais d'expertise externes;
- les frais de déplacement;
- les frais de subsistance;
- les frais d'hébergement.

Forme et montant de l'aide

L'aide financière accordée prendra la forme d'une contribution non remboursable pouvant atteindre **50 %** des dépenses admissibles, sans toutefois dépasser **5 000 \$**. Le promoteur doit donc assumer un minimum de **50 %** des dépenses jugées admissibles.

L'aide financière gouvernementale combinée, à l'exception des crédits d'impôt remboursables à la recherche et au développement, ne pourra excéder **50 %** pour un même projet.

Durée du programme

Les demandes peuvent être reçues jusqu'au 31 mars 2011 ou jusqu'à épuisement des fonds.



Pour information

Pour de plus amples renseignements et pour faire parvenir vos demandes, vous pouvez communiquer avec :

FPInnovations
Attention : Richard Desjardins

319, rue Franquet
Québec (Québec) G1P 4R4
Téléphone : 418 659-2647, poste 3101
richard.desjardins@fpinnovations.ca

Mise à jour le 4 mai 2010



FPInnovations

MDFPInnovations et son logo sont des marques déposées de FPInnovations

**Ressources naturelles
et Faune**

Québec

